

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 12 mars 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Forget maire.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.03.048

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 MARS 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 12 mars 2018
2. Adoption du procès-verbal du 12 février 2018
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Demande de PIIA 2018-002
5. Demande de dérogation mineure 2018-003
6. Demande de PIIA 2018-004
7. Cession de chemin des Daphnés, lot 17-42, du rang 8 canton de doncaster
8. Demande au Ministère du Transport du Québec
9. Résolution d'appui au projet de valorisation des produits forestiers non-ligneux
10. Appel d'offres public pour la construction d'un abri pour la réserve de sable
11. Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses
12. Dépôt des déclarations assermentées du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
13. Augmentation de salaire et allocation logement pour un emploi d'été
14. Modification de la résolution 2018.01.017-Emploi d'été écocentre et parcs
15. Résolution de permis de voirie
16. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
17. Appel d'offres pour les travaux publics
18. Ajout de trois luminaires de rue (au DEL)
19. Autorisation de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour les activités de loisirs.
20. Soutien pour les Jeux du Québec 2018
21. Appui à l'Hôpital régional de St-Jérôme
22. Appui au Sentier du Nouveau Jour
23. Avril est le mois de la jonquille

24. Autorisation pour les événements cyclistes

Période de questions

25. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.03.049

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.050

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	3945	2 326.52 \$
PNEUS LAVOIE	3946	5 278.36 \$
NANCY BENOIT	3947	80.48 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	3948	2 452.99 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	3949	2 452.99 \$
A.D.T.P.B.L.	3950	200.00 \$
ANNULLATION	3951	- \$
KREATIV COMMUNICATION	3952	448.40 \$
ROBERT NANTEL & FILS ENTREP. ÉLECT.	3953	528.61 \$
RAYON DES COULEURS	3954	25.28 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3955	270.00 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	3956	568.30 \$
GARANT ÉQUIPEMENT	3957	911.03 \$
FRANÇOIS COURTEMANCHE	3958	55.00 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS- CONSEILS	3959	2 184.53 \$
DISTRIBUTION PIERRE LAVIGNE INC.	3960	1 032.48 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	3961	160.00 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	3962	80.48 \$
POSTES CANADA	3963	83.70 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3964	439.80 \$
ANDRÉ PILON INGÉNIEUR CONSEIL	3965	6 582.32 \$
PETITE CAISSE	3966	201.00 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	3967	403.56 \$
SERVICES PSANSREGRET	3968	1 719.25 \$
ENCADREMENT DESJARDINS	3969	351.18 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	3970	376.84 \$
GAGNÉ SPORTS	3971	1 132.74 \$
CANADIAN TIRE	3972	7.46 \$
CONTANT INC.	3973	224.19 \$

TOILETTES QUÉBEC	3974	183.96 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	3975	212.87 \$
LBC CAPITAL	3976	1 007.18 \$
BMR	3977	464.94 \$
BOURASSA S.	3978	55.66 \$
BUDGET PROPANE	3979	1 002.47 \$
BURO PLUS MARTIN 9301-8414 QUÉBEC INC.	3980	2 272.05 \$
COOPSCO DES LAURENTIDES	3981	143.53 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	3982	431.39 \$
DEBBIE BLYTHE	3983	655.56 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	3984	187.99 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	3985	34.47 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	3986	58.93 \$
L'INFORMATION DU NORD	3987	467.95 \$
INNOV PROMOTIONS	3988	1 213.19 \$
JUTEAU RUEL INC.	3989	381.05 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	3990	116.56 \$
YVON MARINIER INC.	3991	643.11 \$
MRC DES LAURENTIDES	3992	25.52 \$
PÉTROLE PAGÉ	3993	6 117.28 \$
PG SOLUTIONS	3994	313.80 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	3995	163.25 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	3996	5 261.07 \$
GODARD BELISLE ST-JEAN & ASS.	3997	1 528.72 \$
TRACTION STE-AGATHE	3998	994.06 \$
VILLE STE-AGATHE-DES-MONTS	3999	600.43 \$

Total **55 114.48 \$**

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux	29 443.34 \$
Services de téléphonie	444.26 \$
Remises salariales fédérales	5 423.87 \$
DAS provincial	13 400.48 \$
RREMQ	7 169.44 \$
Les Pétroles Therrien	308.93 \$
Hydro-Québec	598.92 \$
Annie Gareau	700.00 \$
Frais bancaires	174.82 \$
Protectron	100.35 \$
Visa Desjardins	1 247.95 \$
CNESST	15.00 \$
Crédit-Bail(10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$
Crédit-Bail(Équip. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Total	69 178.20 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.051

4. DEMANDE DE PIIA 2018-002

Demande de permis no. 2018-0009 faite par Monsieur Sébastien Labelle.

Sébastien Labelle
134, chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4712-00-3948-0-000-0000
Lot : 21-82, rang 08, canton Doncaster
Zone : 17H

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	16 sur 16
	Aménagement des terrains	10 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 6
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	48 sur 48
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-002 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2018.03.03 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.052

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-003

Demande de permis no. 2018-0011 faite par Madame Denise Barthélémy et Monsieur Cyril Barthélémy-Ducharme.

Identification du site concerné :

Madame Denise Barthélémy
Monsieur Cyril Barthélémy-Ducharme
200, chemin des Hameaux
Lantier, J0T 1V0
4812-03-1719-0-000-0000
Lot: 24-14, Rang 08, Canton de Doncaster
Zone: 25ER

Nature et effets :

Implantation d'un bâtiment à l'intérieur des marges de non construction applicables aux limites d'un emplacement en copropriété divise;

Dérogation demandée :

Demande de dérogation mineure de 0.37 mètres sur la marge de non construction de 4 mètres applicables aux limites d'un emplacement en copropriété divise.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit et est acceptée selon la résolution 2018.03.04 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.053

6. DEMANDE DE PIIA 2018-004

Demande de permis no. 2018-0012 faite par Madame Laurie Bourassa, Monsieur Ulysse Morin et Madame Anne-Marie Fortin.

Laurie Bourassa
Ulysse Morin
Anne-Marie Fortin
790, croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
4614-55-4525-0-000-0000
Lot : 25-P, rang 10, canton Doncaster
Zone : 6V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	0 sur 2
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	0.0%
Les critères d'évaluation	

NOTE : Les critères d'évaluations se basent uniquement sur la comparaison des caractéristiques architecturales du bâtiment secondaire par rapport à celles du bâtiment principal. Or, dans la présente demande, bien que l'architecture des deux bâtiments diffère au niveau des couleurs et des matériaux, le bâtiment principal sera démolé cette année et l'implantation du bâtiment secondaire projeté représente manifestement une amélioration visuelle du cadre bâti et s'intègre parfaitement au paysage existant de cette propriété.

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-0012 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2018.03.05 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.054

7. CESSION DE CHEMIN DES DAPHNÉS, LOT 17-42, DU RANG 8 CANTON DE DONCASTER

ATTENDU QUE conformément à l'article 72 et suivant de la loi sur les compétences municipales, toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités conformément à ladite loi;

ATTENDU QU'en date du 5 mars 2018 une copie de la description technique du chemin des Daphnés vidimée par l'arpenteur-géomètre Peter Rado sous les Minutes 15937, Plan X-63354, Dossier 2018-051G a été déposée au bureau de la municipalité de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'accomplir les formalités de cession.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.055

8. DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE certains résidents de la municipalité de Lantier stationnent leur véhicule sur l'accotement de la route 329 (boulevard Rolland-Cloutier) entre l'affiche indiquant "Bienvenue à Lantier" et le chemin des Amarantes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer des panneaux "défense de stationner" sur la route 329 en direction Nord et Sud dans le secteur susmentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.056

9. RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON-LIGNEUX

ATTENDU QUE suite à la présentation de Monsieur Claude Trépanier, Directeur du développement d'Habitat Multi Générations, du projet de valorisation de la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL) comestibles dans les Laurentides

ATTENDU QUE le projet sera réalisé sur les terres du domaine de l'état dans la zone 1F du règlement de zonage de la municipalité de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que le conseil municipal donne son appui au projet conditionnellement à l'accord du conseil des Maires suite aux recommandations du comité Multi Ressources qui aura lieu en avril prochain

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.057

10. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LA RÉSERVE DE SABLE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour la construction d'un abri permanent pour la réserve de sable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.058

11. DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES

ATTENDU QU'aux fins d'application du chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums, les candidats sont dans l'obligation de remplir le formulaire DGE-1038 *Liste des donateurs et de dépenses*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal les formulaires *Liste des donateurs et de dépenses*;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.059

12. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ASSERMENTÉES DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'article 12 du règlement # 191-2018 précise que tout membre du conseil de la municipalité doit dans les 30 jours qui suivent la date d'entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, de même qu'à chaque année subséquente, dans les 30 jours de la date d'anniversaire de cette date d'entrée en vigueur, faire le serment d'exercer ses fonctions d'élus dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de déposer les déclarations faites sous serments et signées par chaque membre du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.060

13. MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 2018.01.015 ET 2018.01.016-AUGMENTATION DE SALAIRE ET ALLOCATION LOGEMENT POUR UN EMPLOI D'ÉTÉ

ATTENDU QUE selon les résolutions 2018.01.015 et 2018.01.016, la municipalité engage deux stagiaires comme Chargé de projet au volet « qualité de l'eau des lacs de Lantier et composteur domestique »;

ATTENDU QUE le salaire horaire attribué était de 15.00\$/heure pour une durée de 15 semaines à raison de 35 heures/semaine;

ATTENDU que les étudiant engagés qui demeurent à l'extérieur de la région des Laurentides et auront par le fait même à se loger dans les environs de la municipalité de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'augmenter le taux horaire de 15.00\$/heure à 18.00\$/heure des étudiants engagés et de d'attribuer une allocation logement au montant de 85.00\$ par semaine aux étudiants résidents à l'extérieur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.061

14. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018.01.017-EMPLOI D'ÉTÉ ÉCOCENTRE ET PARCS

ATTENDU QUE selon la résolution 2018.01.017, la municipalité engage un étudiant pour le poste d'aide au responsable de l'écocentre, des parcs et de l'entretien des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE selon ladite résolution, le salaire horaire attribué était de 13.00\$/heure pour une durée de 15 semaines à raison de 35 heures/semaine;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'augmenter le taux horaire de 13.00\$/heure à 15.00\$/heure de l'étudiant engagé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.062

15. RÉSOLUTION DE PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

QUE la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise le directeur général, secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau, à signer les permis de voirie pour tous les travaux

dont le coût estimé de remise en état des éléments de l'emprise n'excède pas 10 000\$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.063

16. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 31 181\$ dollars pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les montants au sujet l'utilisation des compensations sont intégré au rapport des états financiers 2017.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition du conseiller Denis Godmer, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Lantier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.064

17. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de faire des demandes sur invitations pour la fourniture de différents granulats et pour la réparation en enrobé bitumineux pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.065

18. AJOUT DE TROIS LUMINAIRES DE RUE (AU DEL)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'ajouter trois luminaires de rue (au DEL) aux endroits suivants:

- sur le chemin du Lac-Cardin intersection chemin des Épigées (P-095)
- sur le chemin du Lac-Ludger (P-119) ou Hydro (près du cimetière)
- sur la montée de la Baie intersection croissant de la Baie

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.066

19. AUTORISATION DE PAYER LA DIFFÉRENCE DU PRIX DE L'INSCRIPTION AUX CITOYENS DE LANTIER POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS.

ATTENTU QUE la Municipalité de Lantier rembourse déjà la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour les services de loisirs, culture (excepté la bibliothèque) et de sports au tarif des résidents de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2018 avec pièces justificatives;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'autoriser de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour le camp de jour et de la passe annuelle pour l'accès à la plage au tarif des résidents de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2018 avec pièces justificatives;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.067

20. SOUTIEN POUR LES JEUX DU QUÉBEC 2018

ATTENDU QUE les frais d'inscriptions des athlètes participants aux finales provinciales des Jeux du Québec de Thetford-été 2018 seront de 145.00\$ par athlète;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que la Municipalité rembourse les frais de 145.00\$/athlète au citoyens de Lantier inscrits aux Jeux du Québec pour l'année 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.068

21. APPUI À L'HÔPITAL RÉGIONAL DE ST-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'Association des médecins et des professionnels pour l'avancement de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme/Hôpital régional de St-Jérôme (AMPAHDSJ) a sollicité l'appui de la ville de St-Jérôme;

ATTENDU QUE la résolution du 18 janvier 2018 de l'AMPAHDSJ jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE depuis son ouverture en 1950, l'Hôpital régional de St-Jérôme poursuit sa mission de prestation de soins et de services de santé en réponse aux besoins de la population du Grand St-Jérôme et de l'ensemble de la région administrative des Laurentides et ce, à titre d'hôpital régional;

ATTENDU QUE la population des Laurentides était de 319 000 personnes en 1986 et qu'en 2017, elle a atteint plus de 609 441 personnes. En 2025, la population sera de 670 000 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QUE l'Hôpital régional de St-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides au niveau d'un vaste éventail de spécialités médicales et chirurgicales permettant d'offrir à la population de nombreux services spécialisés dans la région;

ATTENDU QU'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et de son vieillissement;

ATTENDU QUE le 22 décembre 2017, le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides a déposé un projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de St-Jérôme totalisant 400 M\$ au Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'appuyer la ville de St-Jérôme en demandant au Gouvernement du Québec :

1. Un engagement formel de procéder à la modernisation et à l'agrandissement de l'Hôpital régional de St-Jérôme;
2. d'inscrire la modernisation et l'agrandissement de l'Hôpital régional de St-Jérôme au *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025*;

De faire parvenir la présente résolution à Monsieur Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec, à Monsieur Gaétan Barrette, Ministre de la santé et de services sociaux, à Monsieur Pierre Arcand, Président du Conseil du trésor à Madame Christine St-Pierre, Ministre responsable de la région des Laurentides, à Monsieur Marc Bourcier, Député de St-Jérôme, Monsieur François Foisy, Président directeur général du CISSSS des Laurentides ainsi qu'aux Préfets et Maires des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.069

22. APPUI AU SENTIER DU NOUVEAU JOUR

ATTENDU QUE le Sentier du nouveau jour fait une demande de subvention pour la construction d'un gymnase;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier appuie le Sentier du nouveau jour dans leur demande;

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité pourront bénéficier de cette infrastructure gracieusement

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lantier donne son appui au Sentier du nouveau jour pour une demande de subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.070

23. AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.03.071

24. AUTORISATION POUR LES ÉVÉNEMENTS CYCLISTES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement Grand Prix Cycliste Ste-Agathe/le Nordet-St-Donat organiser par la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes puisque les voies de contournement passent sur notre territoire pour la course cycliste du dimanche 3 juin 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.03.072

25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux.

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 29

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.